RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 0E323A3F-19F7-4691-848C-57020FB9BA1C

FCA
FIDUCIAIRE
DE COMMISSARIAT
ET D'AUDIT

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

SARL 4 FOIS I

[redacted]

[redacted]

Rapport du Commissaire à la transformation et du Commissaire aux comptes sur la transformation de la Sarl 4 FOIS I société à responsabilité, en société par actions simplifiée

IMMEUBLE LES MIMOSAS • 19, RUE ALPHONSE 1ER • 06200 NICE • TÉL. : 04 93 83 86 36 • FAX : 04 93 72 16 38 • GROUPEAUDIT@AUDITMED.FR
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE PACAC ET À LA CRCC D'AIX-EN-PROVENCE - SAS AU CAPITAL DE 160 000 € - R.C.S. NICE 344 197 322

Docusign Envelope ID: 0E323A3F-19F7-4691-848C-57020FB9BA1C

[redacted]

4 FOIS I
Société à Responsabilité Limitée

Rapport du Commissaire sur la situation de la Sarl 4 FOIS I
(Article L. 223-43 du code de commerce)

Rapport du Commissaire à la transformation de la Sarl 4 FOIS I en société par actions simplifiée
(Articles L. 224-3 et R. 224-3 du code de commerce)

I. Rapport du Commissaire sur la situation de la SARL 4 FOIS I

(Article L. 223-43 du Code de Commerce)

Monsieur,

En exécution de la mission qui nous a été confiée en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de la situation de la société, au vu des comptes annuels au 31 décembre 2024 est la suivante :

Docusign Envelope ID: 0E323A3F-19F7-4691-848C-57020FB9BA1C

1. ACTIF

- L'actif immobilisé net s'élevant à 1.672 K€ est constitué notamment :
  - du fond commercial pour 1.565 K€ ;
  - d'autres immobilisations corporelles normalement amorties conformément aux durées d'usage, pour 106 K€.

- L'actif circulant est composé essentiellement :
  - d'autres créances pour 5 K€ ;
  - de valeurs mobilières de placement pour 110 K€ ;
  - du solde positif de comptes bancaires pour 91 K€ ;
  - de charges constatées d'avance pour 24 K€.

2. PASSIF

- La situation nette au 31 décembre 2024 s'élevant à + 1.514 K€ comprend :
  - le capital social d'un montant de 10 K€ ;
  - la réserve légale et le report à nouveau pour un montant de 1.363 K€ ;
  - le résultat bénéficiaire de la période s'élevant à + 141 K€.

- Les principales dettes de la société sont :
  - des emprunts bancaires pour 181 K€ ;
  - des dettes fournisseurs pour 44 K€ ;
  - des dettes fiscales et sociales pour 147 K€ ;
  - des autres dettes pour 16 K€.

  Il n'existe pas, à notre connaissance :
  - d'incidents de paiement ;
  - de retard dans le règlement des échéances fiscales et sociales.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est présentée ci-dessus et compte tenu des affirmations de la gérance, n'appelle pas d'observation de notre part.

Docusign Envelope ID: 0E323A3F-19F7-4691-848C-57020FB9BA1C

II. Rapport du commissaire à la transformation de la SARL 4 FOIS I en Société par Actions Simplifiée

(Articles L. 224-3 et R. 224-3 du Code de Commerce)

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision de l'associé unique en date du 6 mai 2025, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels, est au moins égal au montant du capital social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nice, le 14 mai 2025

SAS FIDUCIAIRE DE COMMISSARIAT ET D'AUDIT

[redacted]

Jean-Philippe LUCCHESI